

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n^{os} 230 et 231.

COPIE DE LA TRANSCRIPTION DE L'AUDITION DE LA
«NORTHGATE CABLE COMPANY»

Motion n^o 230—**M. Beattie (Hamilton Mountain):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de la transcription de l'audition publique de la demande de permis de la Northgate Cable Company d'être constituée en société, 10 février 1970, dossier n^o 6904254.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, étant donné que le député a reçu une copie de document demandé, voudrait-il retirer sa motion.

M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai, en effet, reçu le document, j'en remercie le secrétaire parlementaire et je retire ma motion.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

LA DEMANDE DE LA «NORTHGATE CABLE COMPANY» AU
CRTC

Motion n^o 231—**M. Beattie (Hamilton Mountain):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de la demande de la Northgate Cable Company au CRTC.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme le député a obtenu un exemplaire du document demandé, je le prierai donc de retirer sa motion.

M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je l'ai reçu et je retire ma motion.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

Les autres avis de motions resteront-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

LE PAIN—DEMANDE DE MAJORATION DE LA SUBVENTION
POUR CONTRER LA HAUSSE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser quelques questions en rapport avec les observations que le premier ministre a faites hier au sujet de la situation des Canadiens qui sont dans le besoin. La première porte sur le prix du pain, qui a grimpé de 6c. aujourd'hui pour un pain de 24 onces. Comme les porte-parole de l'industrie ont déclaré que même si le gouvernement a haussé sa subvention à \$1.25 le boisseau, le prix d'un pain de 24 onces allait monter encore de 6c. le mois prochain, la majoration de la subvention n'ayant rien donné de valable, le premier ministre pourrait-il nous dire ce que le gouvernement se propose de faire vu qu'hier il a donné l'assurance que l'augmentation prévue de la subvention empêchera une autre hausse de 5c. le pain, qui autrement aurait été inévitable en octobre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur...

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: ... le chef de l'opposition a parlé de l'augmentation de 25c. de la subvention au consommateur. Naturellement, il a raison de dire qu'une telle mesure ne peut pas réussir en soi à empêcher une autre hausse du prix du pain. Comme la réduction récente de 4c. est minimale dans le cas du pain, la somme de 25c. leur accordera un minimum d'environ ½c. sur le prix d'un pain. Toutefois, notre initiative s'accompagne d'un arrangement à long terme arrêtant le prix du blé au Canada à un montant inférieur au prix mondial actuel qui correspondra effectivement à leur niveau pour les blés du printemps et le blé dur le 1^{er} août dernier. Les gens engagés dans l'industrie de la boulangerie ont laissé savoir que ces mesures conjuguées devraient remédier à la nécessité de majorer encore le prix du pain au cours des quelques prochains mois.

● (1420)

LE PAIN—LA PROMESSE DE MAINTIEN DU PRIX FAITE PAR
LES FABRICANTS AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Elle fait suite à l'observation du porte-parole de l'industrie aujourd'hui. Le premier ministre ou le ministre de la Justice chargé de la Commission canadienne du blé avaient-ils l'assurance de l'industrie que le prix du pain ne serait pas haussé encore en octobre au moment où le premier ministre a fait sa déclaration à la Chambre hier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes entretenus avec les représentants de l'industrie qui nous ont dit clairement que la majoration de 6c. déjà en vigueur compensait non seulement la hausse du coût du blé de \$1.955 à environ \$3.25 mais aussi tous les frais supplémentaires qui entrent dans leurs augmentations habituelles. Ils nous ont dit en outre que si le prix du blé se stabilisait, celui du pain ne devrait pas augmenter davantage d'ici six mois ou un an. Je compte bien que la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires veillera à ce qu'il en soit ainsi.